

MEMO

Enquête et dotation en bac de collecte d'ordures ménagères

Juin à décembre 2024

OBJECTIF

L'objectif du SIETOM est d'améliorer et de moderniser son service à la population en dotant en bac d'ordures ménagères tous les foyers et locaux producteurs de déchets ménagers et assimilés.

LA TEMPORALITE

Cette campagne s'échelonne du mois de septembre 2023 à fin décembre 2024 selon 3 phases :

Phase 1 : *Septembre à décembre 2023*

Communes de la CAPVM : Pontault-Combault et Roissy-en-Brie

Phase 2 : *Janvier à juin 2024*

Communes de la CCPB : Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny, Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie

Communes de la CCOB : Chevry-Cossigny et Servon

Commune de la CAMG : Pontcarré

Phase 3 : *Juin à décembre 2024*

Communes de la CCVB : Bernay-Vilbert, La Chapelle Iger, Les Chapelles Bourbon, Châtres, Courpalay, Crèvecoeur-en-Brie, Favières, Fontenay-Trésigny, Liverdy-en-Brie, Marles-en-Brie, Neufmoutiers-en-Brie, Presles-en-Brie, Rozay-en Brie

Communes de la CCBRC : Andrezel, Argentières, Beauvoir, Champdeuil, Chaumes-en-Brie, Coubert, Courquetaine, Crisenoy, Evry-Grégy-sur-Yerres, Grisy-Suisnes, Ozouër-le-Voulgis, Soignolles-en-Brie, Solers, Yèbles

Communes de la CAMVS : Limoges-Fourches et Lissy

LES GRANDES ETAPES DE LA CAMPAGNE

Communication
par boîtage

Réponse à
l'enquête

Boîtage date
livraison

Livraison



LE DETAIL DES ETAPES

L'ensemble de cette campagne d'enquête et de livraison est confié à la Société Schäfer mandatée par le SIETOM.

→ La distribution :

Un courrier d'information et une méthodologie pour répondre à l'enquête seront boîtés dans les habitats individuels et locaux producteurs de déchets ménagers et assimilés.



Réduire, réutiliser, recycler

BONNE NOUVELLE POUR TOUS
LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES ARRIVE CHEZ VOUS

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE JUIN À DÉCEMBRE 2024
Andrezel, Argentières, Beauvoir, Bernay-Vilbert, Champpeuil, Les Chapelles Bourbon, La Chapelle Iger, Châtres, Chaumes-en-Brie, Coubert, Courpalay, Courquetaine, Crevincur-en-Brie, Crisenoy, Evry-Grégy-sur-Yerres, Favères-en-Brie, Fontenay-Treigny, Grisy-Suisnes, Limoges-Fouches, Lissy, Livery-en-Brie, Marles-en-Brie, Neudroulers-en-Brie, Ozoir-la-Ferrière, Pontcarré, Servon et Tournan-en-Brie, c'est à votre tour de bénéficier gratuitement de cette dotation qui s'échelonne de juin à décembre 2024.

1 Réponse à l'enquête dès réception de ce courrier
Vous vous inscrivez pour recevoir votre bac avant la fin de l'année

2 Annonce de livraison
Un courrier est déposé dans votre boîte aux lettres une semaine avant la livraison.

3 Livraison
Votre bac est livré devant votre habitation

4 Utilisation immédiate du bac pour la collecte

Madame, Monsieur,

Le SIETOM77 modernise son mode de collecte individuelle des ordures ménagères et organise la dotation en bac normé, pucé et adapté à chaque foyer.

Après les habitants des communes de Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Chevry-Cossigny, Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny, Ozoir-la-Ferrière, Pontcarré, Servon et Tournan-en-Brie, c'est à votre tour de bénéficier gratuitement de cette dotation qui s'échelonne de juin à décembre 2024.

Dans cette démarche d'amélioration continue des services de gestion des déchets ménagers, nous nous appuyons sur une enquête dont les résultats nous permettront d'organiser cette dotation pour la fin de l'année 2024.

L'objectif principal de cette enquête est de recenser tous les foyers et locaux professionnels producteurs de déchets sur notre territoire et de les doter d'un bac pour la collecte des ordures ménagères. Ce changement sera bénéfique car il améliorera notre cadre de vie et la propreté de nos rues.

Grâce à votre participation, nous serons en mesure de répondre aux besoins spécifiques de chacun et d'optimiser également la qualité de nos services.

Par exemple, la fourniture d'un bac de collecte sera assortie de la mise à disposition d'un service de maintenance identique à celui proposé pour les bacs de collecte sélective.

Nous vous invitons à soutenir activement cette enquête en encourageant vos voisins à y répondre.

Je vous remercie de votre participation et de votre engagement pour une gestion des déchets plus efficace et durable.



Dominique RODRIGUEZ,
Président du SIETOM

Syndicat mixte d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie
SIETOM 45 route de Fontenay 77220 Tournan-en-Brie - 01 64 07 99 75 - info@sietom77.com - www.sietom77.com

BONNE NOUVELLE POUR TOUS

LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES ARRIVE CHEZ VOUS



COMMENT OBTENIR MON BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES ?

Dès aujourd'hui, je remplis le questionnaire:

► sur le site www.enquete9.com

OU

► j'appelle le **01 85 94 00 65**
du lundi au vendredi de 9h à 19h
et le samedi de 9h à 12h

IMPORTANT
La **PARTICIPATION** à cette enquête est **OBLIGATOIRE** pour recevoir le bac qui sera indispensable, à terme, pour une collecte homogène sur toutes les communes.



Réduire, réutiliser, recycler



Les habitats collectifs dotés de bacs communs pour leurs habitants seront équipés après contact avec les gestionnaires, bailleurs, syndicats de copropriété ou toute entité gérant des habitats collectifs.

→ La réponse à l'enquête :

Les habitants peuvent remplir le formulaire d'enquête directement en ligne ou faire la démarche par téléphone. La Société Schäfer dispose d'une équipe spécifique pour répondre à ce mode de participation.

Réponse à l'enquête
en ligne sur
<http://www.enquete9.com/>

Réponse à l'enquête
par téléphone : 01 85 94 00 65
du lundi au vendredi de 9h à 19h
et le samedi de 9h à 12h



Equipe de la Société Schäfer

Film d'animation récapitulatif

Le courrier indiquant la date de livraison et l'organisation sera boîté dans les foyers. Ce courrier-étiquette servira également de relance pour les foyers n'ayant pas répondu à la première demande.

BONNE NOUVELLE POUR TOUS

LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES ARRIVE CHEZ VOUS

Un agent passera chez vous entre 8h et 19h

Vous pourrez utiliser votre nouveau bac dès sa livraison. Le jour de collecte reste inchangé.

Pour bien identifier mon adresse
Je remplis mon étiquette et je la colle sur mon bac d'ordures ménagères s'il s'agit de je souhaite m'en débarrasser. Dans le cas contraire, je colle mon étiquette sur ma boîte aux lettres.

ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION (à compléter)

1 Je remplis mon étiquette.
2 Je la colle sur mon bac d'ordures ménagères ou sur ma boîte aux lettres.
3 Je sors mon ancien bac vide avant 9h, le jour indiqué.
4 Mon nouveau bac sera livré, même en mon absence, mon ancien repris si demandé.

IMPORTANT
La participation à cette enquête est OBLIGATOIRE pour recevoir le bac qui sera indispensable, à terme, pour une collecte homogène sur toutes les communes.

01 85 94 00 65

1 Je remplis mon étiquette.



2 Je la colle sur mon bac (si je souhaite m'en débarrasser) ou sur ma boîte aux lettres.



3 Je sors mon ancien bac vide avant 9h, le jour indiqué.



4 Mon nouveau bac sera livré, même en mon absence, mon ancien repris si demandé.



A noter : Dans le cas où l'utilisateur ne souhaite pas garder son ancien bac pour une utilisation autre, le SIETOM propose sa récupération. En cochant la case « oui » de l'étiquette à la question « ancien bac à reprendre » et en collant l'étiquette sur le bac vide la veille de la livraison, le foyer s'assure que son ancien bac est repris et recyclé.

Il est précisé dans le formulaire aux professionnels et associations, administrations ou établissements publics que cette proposition est limitée à un seul bac.

→ La participation à l'enquête :

La participation à l'enquête est obligatoire pour recevoir le bac et le bac indispensable pour la collecte à l'issue de la dotation de l'ensemble du territoire.



AVIS DE PASSAGE

**NOUS N'AVONS PAS PU LIVRER
VOTRE NOUVEAU BAC
D'ORDURES MÉNAGÈRES**
PAR MANQUE D'INFORMATION VOUS CONCERNANT

IMPORTANT
La participation à cette enquête est **obligatoire pour recevoir votre bac** qui sera **indispensable à la collecte** de vos déchets à l'issue de la dotation de l'ensemble du territoire.

POUR OBTENIR MON BAC
(en 2^e et dernier passage)
je me rends sur le site:
www.enquete9.com
ou j'appelle le:
01 85 94 00 65
du lundi au vendredi de 9h à 19h
et le samedi de 9h à 12h

IMPORTANT
La participation à cette enquête est obligatoire pour recevoir votre bac qui sera indispensable à la collecte de vos déchets à l'issue de la dotation de l'ensemble du territoire.

LA FOIRE AUX QUESTIONS

Disponible sur le formulaire en ligne, elle permet de répondre aux questions les plus fréquentes.

LE VOLUME DU BAC, LA LIVRAISON ET LA COLLECTE

Quel sera le volume de mon bac ?

→ Le volume du bac sera adapté à la composition du foyer comme pour la collecte des emballages

Je travaille à domicile et mon activité professionnelle occasionne des déchets (exemple : assistante maternelle, gîte...). Dois-je avoir deux bacs différents ?

→ Un seul bac vous sera fourni et sera dimensionné pour la production des déchets du foyer et de votre activité

Sera-t-il possible par la suite de changer le volume du bac s'il n'est plus adapté ?

→ Un formulaire en ligne vous permettra de prendre rendez-vous si votre situation change après la dotation du bac :

- La composition de votre foyer change (naissance, décès, départ...)
- Vos activités évoluent (travail à domicile...)
- Votre bac est abîmé (réparation ou changement)
- Votre bac est volé

Le SIETOM se chargera-t-il de l'entretien du bac d'ordures ménagères ?

- ➔ *Le bac d'ordures ménagères est mis à votre disposition mais reste la propriété du SIETOM qui se charge sur rendez-vous des réparations et changement de volume. Le nettoyage du bac reste à la charge des utilisateurs*

Pourquoi mon bac est-il muni d'une puce ?

- ➔ *La puce permet le rattachement d'un bac à une habitation. Elle permet l'identification du bac, facilite le travail de suivi et la gestion par le service maintenance. Si la collectivité réfléchit pour les années futures à l'éventualité d'une évolution du mode de tarification, il n'y aura pour l'heure pas de changement*

Quand serai-je livré de mon bac ?

- ➔ *Vous recevrez un courrier vous indiquant la date de livraison*

Ma présence au moment de la livraison est-elle indispensable ?

- ➔ *Non, votre bac sera déposé devant votre habitation. Il vous appartiendra de le rentrer dès que possible*

Y aura-t-il un changement des jours de collecte ou de la fréquence ?

- ➔ *Vous conservez le même jour de collecte et la même fréquence qu'aujourd'hui*

L'OCCUPANT DU LOGEMENT

Je suis locataire de mon logement individuel. Puis-je quand même faire la demande de bac ou faut-il que ce soit mon propriétaire qui la fasse ?

- ➔ *La demande doit être faite par l'occupant de l'habitation qu'il soit propriétaire ou locataire. Néanmoins, les informations concernant le propriétaire sont nécessaires car le bac est rattaché à l'habitation et l'impôt prélevé sur la taxe foncière*

Je suis locataire ou propriétaire dans une résidence gérée par un gestionnaire/bailleur.

Je n'ai pas de bac attitré à mon domicile et je dépose mes déchets dans les bacs collectifs situés dans un local poubelle. Qui doit faire la demande des nouveaux bacs ?

- ➔ *Les gestionnaires, bailleurs, syndicats de copropriété ou toute entité gérant des habitats collectifs seront les interlocuteurs pour toutes les nouvelles dotations. Les informations les concernant demandées dans l'enquête nous sont utiles pour les contacter*

LA DOTATION DES HABITATS COLLECTIFS

Je suis bailleur, gestionnaire, représentant d'un syndicat de copropriété, propriétaire d'une maison scindée en plusieurs appartements. Comment s'organise la dotation des bacs pour ces logements collectifs ?

- ➔ *Les appartements disposant d'un bac individuel seront livrés directement après réponse à l'enquête par l'occupant*
 - ➔ *Les appartements disposant de locaux et de bacs communs seront livrés après contact avec les gestionnaires, bailleurs, syndicats de copropriété ou toute entité gérant des habitats collectifs. N'hésitez pas à prendre contact avec nous au 01 85 94 00 65 du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 12h*
-

LA DOTATION DES PROFESSIONNELS, ASSOCIATIONS, ADMINISTRATIONS

Je suis gérant d'une entreprise, Président d'association ou représentant d'une administration et je souhaite bénéficier de la livraison de bac d'ordures ménagères.

- ➔ *Vous pouvez vous inscrire dans le cadre de l'enquête en choisissant le statut correspondant à votre activité/statut et remplir les champs d'identification. Vous serez contactés ultérieurement pour organiser la dotation.*

Nous vous rappelons que le SIETOM collecte les déchets des établissements artisanaux et commerciaux de même nature que les déchets des ménages dans la limite de 1 100 litres par semaine (ordures ménagères et collecte sélective). Les déchets issus de l'activité des professionnels n'entrent pas dans le cadre de notre compétence (cf règlement de collecte sur www.sietom77.com).